

# Appel à projets 2023

## Ateliers Numériques

**Dépôt de dossiers libre jusqu'au 25 septembre 2023-midi.**

**La Fondation Afnic prévoit 2 vagues de sélection : les 17 avril et 25 septembre 2023.**

**Montant maximum de la subvention : 10 000 euros pour un projet d'une durée d'un an pour une entité au budget annuel 2023 inférieur ou égal à 500 000 euros.**

### Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

La Fondation Afnic est exclusivement financée par son association fondatrice - l'Afnic- qui lui verse une partie du chiffre d'affaires de l'extension internet nationale .fr.

L'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation, à travers les actions du .fr.

En 7 ans, la Fondation Afnic a soutenu 424 projets pour plus de 8,4 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

### *Exemples de projets soutenus par la Fondation Afnic*

- ❖ *Tablettes dans les maisons de retraite, pour les personnes en situation de handicap,*
- ❖ *Coffre-fort numérique pour les sans-abris,*
- ❖ *Application pour rendre accessible des dispositifs d'aide pour les femmes,*
- ❖ *Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap*
- ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Plateforme de financement participatif de projets numériques d'acteurs de l'ESS,*
- ❖ *Modules de formation autour d'e-parentalité*
- ❖ *Ressources en ligne pour rendre accessible l'habitat réversible,*
- ❖ *Application écoscore de produits.*

*Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant jusqu'à 80 000 euros sur 1 à 2 ans*

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

## Contexte de l'appel à projets

La Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique soutient le développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages. Depuis 7 ans, elle s'est consacrée à l'accompagnement des publics défavorisés freinés dans leur vie quotidienne par leurs difficultés avec le numérique.

Aujourd'hui, le paysage a évolué : bon nombre d'acteurs privés et publics se sont emparés de la question et participent massivement à corriger les écarts.

Ainsi, la Fondation Afnic a décidé cette année d'accompagner les structures associatives qui sensibilisent les publics fragiles aux dangers de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solution logicielle alternative.

Ainsi, cet appel à projet vise **exclusivement** à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- Axe 1 : De prévenir les risques d'internet : exposition à des images choquantes, divulgation d'informations personnelles, cyberharcèlement, addiction, fake news... (public de parents, enfants, personnes fragiles...)
- Axe 2 : De proposer des ateliers sensibilisant aux impacts du numérique sur l'environnement, pour partager ses connaissances et savoir-faire, pour changer les comportements vers une plus grande sobriété, apprendre à réparer ensemble et favoriser le réemploi du matériel informatique (public précaire...)
- Axe 3 : De former les publics précaires et les bénévoles œuvrant pour ce public aux logiciels alternatifs accessibles financièrement dans la durée, faciles d'utilisation et accessibles hors ligne et ce quelle que soit la thématique abordée (bureautique, traitement d'images, montage vidéo etc...).

Convaincue par la nécessité de sensibiliser les jeunes au plus tôt, la Fondation Afnic portera une attention particulière aux projets déployés dans les milieux scolaires.

## Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations **exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif**,
  - o ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou

la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,

- o ET une structure juridique **créée avant le 1 février 2022**, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.
- Présentant **des recettes annuelles 2023 inférieures ou égales** à 500 000 euros.

#### **Ne sont pas éligibles :**

- Les projets à but lucratif,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures de télécommunication,
- Les projets finançant des achats ou de locations de biens immobiliers,
- Les projets portant sur des actions hors du territoire français,
- Les projets finançant la gestion récurrente de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles)
- Les projets de médiation numérique (accès aux droits, apprentissage dans l'usage d'un ordinateur, dans la découverte d'internet...)
- Les projets d'outillage de la médiation numérique (cf l'appel à projets ' Le numérique au service d'une société plus équitable)
- Les projets d'ateliers numériques portés par des structures ne répondant pas aux critères d'éligibilité de cet appel à projets (cf l'appel à projets ' Le numérique au service d'une société plus équitable)

## Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'**une subvention maximale de 10.000 euros** pour l'organisation d'ateliers pour une durée maximale de 12 mois.

La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant,

- Les dépenses d'investissement doivent être marginales et exclusivement dédiées à la réalisation dudit projet,
- Les dépenses d'investissement doivent couvrir uniquement les frais de gestion de la structure dédiés au projet.

Les sommes versées soutiennent des projets débutant en avril 2023 et pouvant perdurer jusqu'à la fin du premier semestre 2024 au maximum.  
Le montant de la subvention sera évalué au vu des éléments apportés par la structure dans son dossier.

## Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et le nombre des bénéficiaires,
- La reconnaissance ou l'agrément d'une autorité dans le domaine visé,
- L'expérience et les compétences des formateurs dans le domaine visé,
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation,
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...).



Les porteurs de projets transmettront la documentation de leur projet sous licence creative commons pour une publication sur la [Ressourcerie de la Fondation Afnic](#).

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

## Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Les dossiers sont **déposés sur la plateforme jusqu'au 25 septembre 2023 – 12H00**.

L'appel à projets comprend **2 vagues de sélection** : les 14 avril et 25 septembre 2023.

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection ; les lauréats sont informés par courriel suivi d'un courrier postal.

**Les projets non retenus lors des sessions de sélection sont informés par courriel** : aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

La Fondation Afnic se réserve la possibilité de proposer à certaines structures de la première vague de concourir à la seconde vague mais sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

La Fondation Afnic **n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.**

La Fondation Afnic organisera des visioconférences pour répondre à toutes les interrogations des candidats ; les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux. La Fondation Afnic ira également à la rencontre des structures sur les territoires : la liste sera disponible sur son site internet.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>



Votre association ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature pour l'année 2023

Twitter: [@FondationAfnic](https://twitter.com/FondationAfnic)

Sur Facebook: [FondationAfnic](https://www.facebook.com/FondationAfnic)

Linkedin : [Fondation Afnic](https://www.linkedin.com/company/fondation-afnic)

## L'appel à projets 2023

### Ateliers Numériques

Formulaire de sélection

**Sensibiliser aux dangers de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solution logicielle alternative**

**Le dépôt de dossier est libre** jusqu'au 25 septembre 2023 - 12H00.

La Fondation Afnic procédera à la sélection des projets déposés (tous complets) sur la plateforme en deux vagues, les **17 avril et 25 septembre 2023**.

Les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courrier est refusé.

Il est **impératif de créer au préalable un compte** sur le site de la Fondation Afnic si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans le cas contraire, réutilisez les identifiants et mot de passe de votre compte)

<https://www.fondation-afnic.fr/~/Mon-Compte/Inscription.htm>

#### **Points de Vigilance :**

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.
- Aucune relance ne sera adressée à la structure ayant déposé un dossier incomplet.

**Après la saisie en ligne**, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des **pièces justificatives en format PDF** (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création ou de modification au J.O. de la structure (ou autre document de déclaration de création pour des structures autre que des associations)

- Statuts **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- **Derniers comptes** de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget annuel de l'organisme
- Budget prévisionnel du projet
- CV de la personne qui anime les ateliers
- Agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé et notamment pour l'art. 1
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale.

La Fondation Afnic n'acceptera qu'un seul dossier par structure par an pour cet appel à projets.

## 1- Etape 1

### Identification de l'organisme porteur du projet \*

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type ESUS, autre) :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel
Site internet :		
Réseaux sociaux :		

### Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant (zone de texte limitée à 150 mots maximum)

### Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

## Etape 2

### Présentation du projet\*

- A) **Nom du projet** : (limité à 30 caractères)
- B) **L'axe thématique des ateliers** (1 seule case à cocher)
- Axe 1 : Prévenir les risques d'internet
  - Axe 2 : Sensibiliser aux impacts du numérique sur l'environnement
  - Axe 3 : Former les publics précaires (et les bénévoles en lien avec les publics précaires) aux logiciels alternatifs
- C) **Synthèse du projet** : (utilisée pour la communication autour du projet - Soyez concret)
- D) **Zone géographique de déploiement du projet**
- Quel est le territoire précis sur lequel porte le projet ? (ville, quartier..)
- E) **À quels problèmes et difficultés répond votre projet ?** (champ texte 600 mots maximum) : *Quelle est la situation de départ identifiée sur votre territoire que vous voulez corriger ? Comment et par qui ce besoin a-t-il été identifié ? Décrivez votre propre diagnostic*
- F) **Les bénéficiaires du projet**
- Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités d'implication dans le projet.*
- Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)
    - Personnes âgées
    - Personnes en situation de handicap
    - Personnes en insertion professionnelle
    - Personnes hors zone urbaine
    - Jeunes décrocheurs
    - Personnes en grande précarité
    - Autre catégorie (précisez : \_\_\_\_\_)
  - Nombre **total** de bénéficiaires prévus **dans la durée** du projet ? (Champ texte 150 mots maximum)
  - Quelle est votre **expérience** avec le public visé ? *Indiquez si votre structure a déjà proposé ce type d'intervention, si vous êtes titulaire d'un agrément, ou bénéficiez de recommandation* (Champ texte 150 mots maximum)
  - Quels moyens seront utilisés pour mobiliser le public sur le projet ? (Champ texte 150 mots maximum)

## Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? \*

- A) **Comment allez-vous mettre en œuvre les ateliers ?** (champ texte 700 mots maximum) : *décrivez la méthodologie appliquée le plus concrètement possible, le contenu des ateliers, le type de compétences apporté, le mode d'évaluation des participants, le suivi, la réalisation finale etc...*
- B) **Combien de séances sont prévues par bénéficiaire ?** (champ texte 500 mots)
- C) **Quelle est la durée moyenne de vos séances d'accompagnement ?** (champ texte 300 mots)
- D) **Quelles sont les ressources à mobiliser ?** (champ texte 500 mots maximum) *Détaillez l'équipe mobilisée, le recours ou non à des prestataires extérieurs, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre. Un CV de la personne qui anime les ateliers est à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.*
- E) **Avez-vous noué (ou allez-vous nouer) des partenariats sur votre territoire en lien avec ce projet ?** (champ texte 500 mots maximum) *Préciser la nature du/des partenariats (champs d'intervention et leur degré d'implication) et les états d'avancement (acquis, en discussion)* (Champ texte 300 mots maximum)
- F) **Avez-vous un agrément par une autorité ou une recommandation par un tiers habilité, de l'engagement de votre association dans le domaine sur lequel vous vous proposez de dispenser des ateliers** (champ texte 200 mots maximum) *Préciser la nature du/des agréments obtenu(s)*

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur le projet : (champ texte 200 mots maximum)

## Responsable du projet \*

Prénom / Nom :

Fonction :

Tél direct :

Courriel :

*Nota bene : le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet.*

*L'adresse postale sera utilisée pour tout envoi postal.*

## Etape 3

## Eléments financiers \*

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan **validés** ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme sont à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie. Un modèle de budget est à disposition dans votre espace personnel « Documents ».

### A) Quel est le montant des recettes annuelles 2021 de votre organisme ?

Dont part de subventions en %

### B) Quel est le budget total prévisionnel du projet présenté ?

### C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic ?

### D) Avez-vous des co-financements ? Si oui, précisez nature, statut (acquis, en cours) et montant ?

### E) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance : conseil/développement/animation/maintenance)
- Investissement - matériel informatique
- Investissement - logiciel,
- Investissement - fournitures,
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (champ texte 200 mots maximum)

## Etape 4

### Évaluation du projet \*(champ texte 500 mots maximum)

Pour évaluer l'impact de ses programmes de redistribution, la Fondation Afnic attend de chaque structure soutenue la mise en place d'indicateurs peu coûteux en temps et en ressources de suivi ou d'évaluation de leur projet. Ainsi, concernant les projets Ateliers Numériques, nous vous demandons de suivre **notamment** les indicateurs suivants : l'assiduité (le nombre de bénéficiaires et leur régularité au cours du temps), l'impact sur les personnes accompagnées (niveau de compétence acquis, autonomie) et le niveau d'équipement des publics bénéficiaires.

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager ?

En fin de projet, vous serez invité à **remplir un bilan final** qui sera accessible dans votre espace intranet de la Fondation Afnic. Ce bilan permettra d'évaluer la réussite de votre projet selon les indicateurs que vous aurez choisis.

## FIN

**N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention.**

La Fondation Afnic vous remercie

**Lundi 20/02/23 13h30-16h30**

Rencontres Régionales : Dijon - [Lien d'inscription](#)

**Mardi 28/02/23 - 13h30-16h30**

Rencontres Régionales : Tours - [Lien d'inscription](#)

**Jeudi 02/03/23 - 10h-11h30**

Visioconférence - [Lien zoom](#)

**Lundi 06/03/23 - 13h30-16h30**

Rencontres Régionales : Paris - [Lien d'inscription](#)

**Mardi 21/03/23 - 13h30-16h30**

Rencontres Régionales : Caen - [Lien d'inscription](#)

**Mardi 28/03/23 13h30-16h30**

Rencontres Régionales : Toulouse - [Lien d'inscription](#)

**Lundi 27/03/23 - 14h30 - 16h00**

Visioconférence - [Lien zoom](#)

**Lundi 11/04/23 - 9h30 - 11h00**

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 17/04/23

1<sup>ère</sup> sélection

Jeudi 01/06/23 - 14h-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 03/07/23 - 14h-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 17/04/23

1<sup>ère</sup> sélection

Jeudi 01/06/23 - 14h-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 03/07/23 - 14h-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Jeudi 07/09/23 - 14h30 - 15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 25/09/23

2<sup>ème</sup> sélection

Mardi 21/03/23 - 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Caen - [Lien d'inscription](#)

Mardi 28/03/23 13h30-16h30

Rencontres Régionales : Toulouse - [Lien d'inscription](#)

Lundi 27/03/23 - 14h30 - 16h00

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 11/04/23 - 9h30 - 11h00

Visioconférence - [Lien zoom](#)

Lundi 17/04/23

1<sup>ère</sup> sélection

Jeudi 01/06/23 - 14h-15h30

Visioconférence - [Lien zoom](#)

# Foire Aux Questions – Appel à Projets –

## Ateliers Numériques

2023

### 1) L'acte de candidature

#### a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2023 ?

En 2023, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable ouvert du 7 mars au 12 mai 2023 : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, outillage de médiation numérique. Pour en savoir plus sur cet appel à projets, consultez la FAQ dédiée.
- b. Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour sensibiliser les publics fragiles aux dangers de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solutions logicielles alternatives du 14 février au 25 septembre 2023 ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros et ne s'adressent qu'à des structures aux recettes annuelles 2021 inférieures ou égales à 500 000 euros.

#### c. Quelles sont les prérequis à remplir pour cet appel à projets ?

Les conditions d'éligibilité pour l'appel à projets d'ateliers Numériques sont :

- Répondre aux conditions d'éligibilité concernant la structure (ci-après)
- Présenter des recettes annuelles **2021 inférieures ou égales à 500 000 euros**
- Présenter un projet juste commencé ou allant être mis en œuvre entre avril 2023 et juin 2024
- Proposer des ateliers **exclusivement collectifs**
- Proposer des ateliers **exclusivement à destination de publics vulnérables**
- Demander un soutien sur un an maximum
- Demander un **soutien inférieur ou égal à 10 000 euros**

#### d. Quelle est la procédure mise en place ?

Dans le cadre de cet appel à projets, vous déposez sur une plateforme vos dossiers au fil de l'eau à partir du 7 février et jusqu'au 25 septembre 2023 midi.

Il y a deux vagues de sélection : les 17 avril et 25 septembre 2023. Seuls les meilleurs dossiers enregistrés et complets sur la plateforme seront pris en compte.

Le versement des soutiens se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

Les lauréats seront informés par courriel, avec confirmation par voie postale.

Les projets non retenus lors des sessions de sélection seront informés par courriel.-La Fondation Afnic se réserve la possibilité de proposer à certaines structures de la première vague de concourir à la seconde vague mais sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

e. **Quels éléments composent la candidature ?**

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic à tout moment (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

f. **Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?**

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet
- CV succinct de la personne qui animera les ateliers numériques
- Agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé (notamment pour l'axe 1)
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

g. **Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?**

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection (avril et septembre 2023).

Les lauréats seront informés par courriel et par voie postale.

A noter : les projets non retenus lors des sessions de sélection recevront un courriel.

Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

h. **Puis-je déposer plusieurs dossiers pour cet appel à projets ?**

Un seul dossier par structure et par an est accepté pour cet appel à projets. Une fois le dossier déposé, il n'est plus possible de le modifier, ni de le compléter.

## 2) Qui peut répondre ?

a. **Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?**

Le porteur du projet doit être une association ou autre structure

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise

en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : **les structures créées après le 1<sup>er</sup> février 2022 ne sont pas éligibles.**

b. **Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?**

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. **Je représente une coopérative-: puis-je être éligible ?**

Conformément aux directives de la Fondation de France, les structures coopératives ne sont pas éligibles y compris celles titulaires de l'agrément ESUS.

d. **Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS ?**

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

e. **Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?**

Une attention particulière est portée aux structures proposant des formations. Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits réalisé grâce aux prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera réalisé.

f. **Pourrais-je solliciter la Fondation Afnic l'année prochaine pour réitérer mon atelier ?**

Sur cet appel à projets, la Fondation Afnic n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.

### **3) Quels sont les projets soutenus ?**

a. **Qu'attendez-vous comme projets ?**

La Fondation Afnic souhaite financer des ateliers qui visent à sensibiliser aux risques de l'internet, à la protection de l'environnement ou à l'existence de solution logicielle alternative. Une attention particulière sera apportée aux projets déployés dans les milieux scolaires.

b. **Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?**

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives ayant pour objectif de : (1 seul choix possible)

- Axe 1 : De prévenir les risques d'internet : exposition à des images choquantes, divulgation d'informations personnelles, cyberharcèlement, addiction, fake news, revenge porn, addiction au jeu et au pari ... (public de parents, enfants, personnes fragiles...)

- Axe 2 : De proposer des ateliers sensibilisant aux impacts du numérique sur l'environnement, pour partager ses connaissances et savoir-faire, pour changer les comportements vers une plus grande sobriété, apprendre à réparer ensemble et favoriser le réemploi du matériel informatique dans des repair café, fablab, ressourcerie, (public précaire...)
- Axe 3 : De former les publics précaires et les bénévoles œuvrant pour ce public aux logiciels alternatifs, accessibles financièrement dans la durée, faciles d'utilisation et accessibles hors ligne et ce quelle que soit la thématique abordée (bureautique, traitement d'images, montage vidéo etc...).

L'animation des ateliers doit être assurée pour partie par la structure porteuse, néanmoins le recours à un prestataire extérieur est autorisé pour des thématiques dont la structure n'a pas les compétences internes.

**c. Comment savoir si mes ateliers numériques sont éligibles à cet appel à projets ?**

Cet appel à projets ne concerne que les ateliers numériques collectifs prévus sur un an, dont le montant de la subvention sollicitée est inférieur ou égal à 10 000 euros, et qui visent à l'accompagnement de publics fragiles, précaires, bénévoles sur un des axes proposés. En tant que structure, mes recettes annuelles 2021 doivent être inférieures ou égales à 500 000 euros.

**Pour mener à terme mon projet, en plus d'accompagnement, j'ai besoin de financer une couverture ADSL ou fibre ? Puis-je inclure dans le financement le coût de cette installation ?**

Sont exclues de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques. Les lignes ADSL ou fibre en font partie.

**d. J'ai une idée que j'ai déjà un peu développé mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?**

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

**e. Est-ce que la réplique de projet est soutenue par la Fondation ?**

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplique de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire.

Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

**f. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?**

La Fondation Afnic aime être présente tout au long de la réalisation de votre projet et fera son possible pour être à vos côtés.

**g. Quels vont être les critères de sélection appliqués à ma candidature**

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires
- La reconnaissance ou l'agrément d'une autorité dans le domaine visé
- L'efficacité de la formation
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...)

#### **4) Les aspects financiers**

a. **Quel sera le financement accordé par la Fondation ?**

Pour cet appel à projets, le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 10 000 euros. La Fondation Afnic se laisse la possibilité de revoir à la hausse ou à la baisse le montant demandé selon les informations indiquées dans le dossier ou la capacité des enveloppes financières dédiées.

b. **La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?**

La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement : cependant, ces dépenses doivent être liées à l'organisation de l'atelier et non récurrentes.

c. **La Fondation finance-t-elle des dépenses d'investissement ?**

Ce n'est pas exclu même si la Fondation Afnic souhaite privilégier le développement des usages. Cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement consacrées à l'organisation de l'atelier et représentent une part marginale du coût total du projet.

d. **Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?**

Oui, cela est possible mais la Fondation Afnic souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement.

e. **Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

f. **Quelle est la modalité du versement de la subvention allouée par la Fondation ?**

Pour cet appel à projets, la Fondation Afnic versera le soutien en une seule fois dans les 3 mois qui suivent la sélection de la candidature.

#### **5) Les contacts avec la Fondation Afnic**

a. **Comment contacter la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : [suivi@fondation-afnic.fr](mailto:suivi@fondation-afnic.fr)
- Et via les réseaux sociaux :
  - [Facebook](#),
  - [Twitter](#),
  - [LinkedIn](#)

**b. Y a-t-il une permanence téléphonique ?**

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences et des rencontres territoriales sont proposées. A titre indicatif, les dates suivantes ont été retenues : elles seront complétées **et confirmées** sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- Rencontres Territoriales 2023 :
  - 20 février à Dijon (13H30 / 16H30)
  - 28 février à Tours (13H30 / 16H30)
  - 6 mars à Paris (13H30 / 16H30)
  - 21 Mars à Caen (13H30 / 16H30)
  - 28 mars à Toulouse (13H30 / 16H30)
- Visioconférences 2023 :
  - 2 mars de 10h00 à 11h30
  - 27 mars de 14h30 à 16h00
  - 11 avril de 9h30 à 11h00 => en double sur la faq du site
  - 1er juin de 14h00 à 15h30
  - 3 juillet de 14h00 à 15h30
  - 7 septembre de 14h00 à 15h30

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences, il suffit quelques jours avant :

- De consulter le site internet de la [Fondation Afnic](#)
- De se connecter sur les comptes [FaceBook](#) , [Twitter](#) et le [LinkedIn](#) de la Fondation Afnic
- D'envoyer un courriel à [suivi@fondation-afnic.fr](mailto:suivi@fondation-afnic.fr)

**c. Y a t-il un entretien d'instruction ?**

Dans cet appel à projets, il n'y a pas d'entretien d'instruction. Votre candidature sera étudiée uniquement sur pièces. Il n'y aura aucun contact téléphonique.

**d. La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.**

Les porteurs de projets réalisent leurs supports pédagogiques sous licence creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la ressource de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).